

DELIBERATION DD113-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PERIMOUV' : AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) – AVANT PROJET COULOUNIEUX-CHAMIERES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOUIILLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOUIILLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

OBJET : PERIMOUV' : AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) CHAMIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

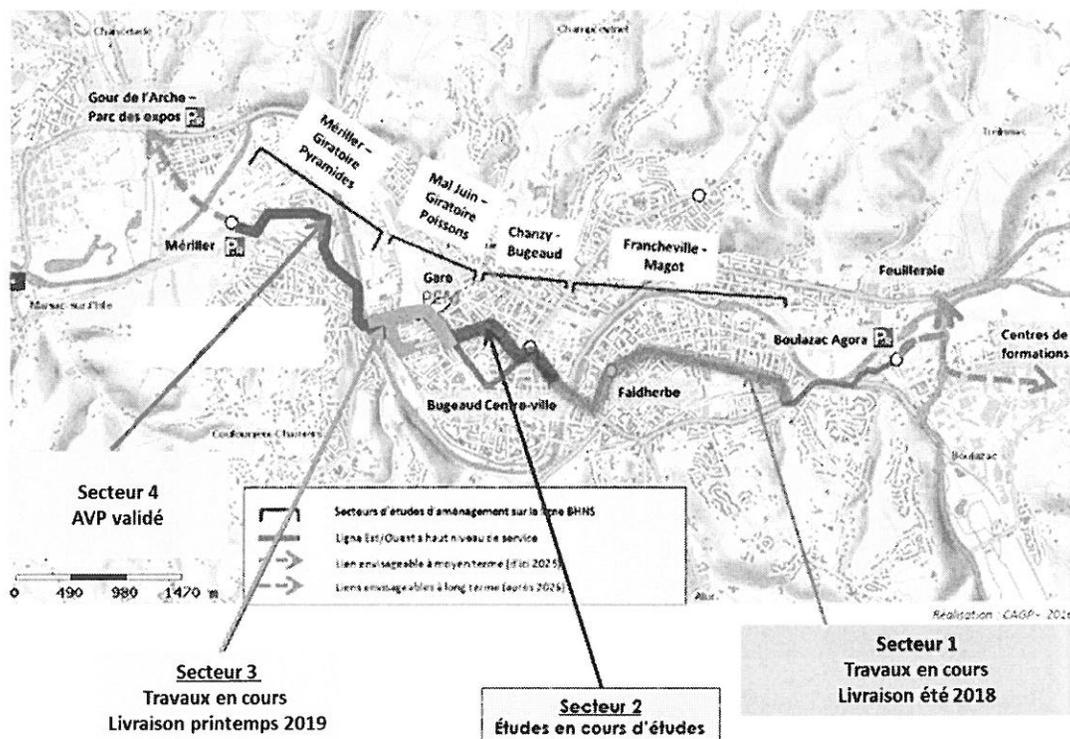
Considérant que le conseil communautaire du 27 octobre 2016 a arrêté le projet de Plan Global de Déplacement « Périmouv' ». Ce document combine à la fois les grands objectifs du Plan Déplacement Urbains adopté en 2013 et les orientations du projet de mandat. Il permet aussi de satisfaire aux nouvelles obligations réglementaires des lois MAPTAM et NOTRE.

Que ce plan récapitule ainsi les actions mises en œuvre en faveur de l'amélioration de la circulation et des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Qu'il est composé de 5 axes :

- La réorganisation de la circulation, avec entre autre, la définition d'un nouveau plan de circulation concerté avec les municipalités concernées ;
- Le renforcement de l'offre ferroviaire dans le cadre du contrat d'axe passé avec le Conseil Régional, avec l'aménagement des haltes ferroviaires et du Pôle d'Echange Multimodal de Périgueux ;
- Le développement des transports urbains collectifs structurés autour d'une ligne BHNS Est-Ouest ;
- Le développement et la promotion des nouvelles solutions de mobilité (vélo, marche, co-voiturage, autopartage...)
- La communication et la promotion de ces actions afin de faire évoluer les comportements.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION BHNS



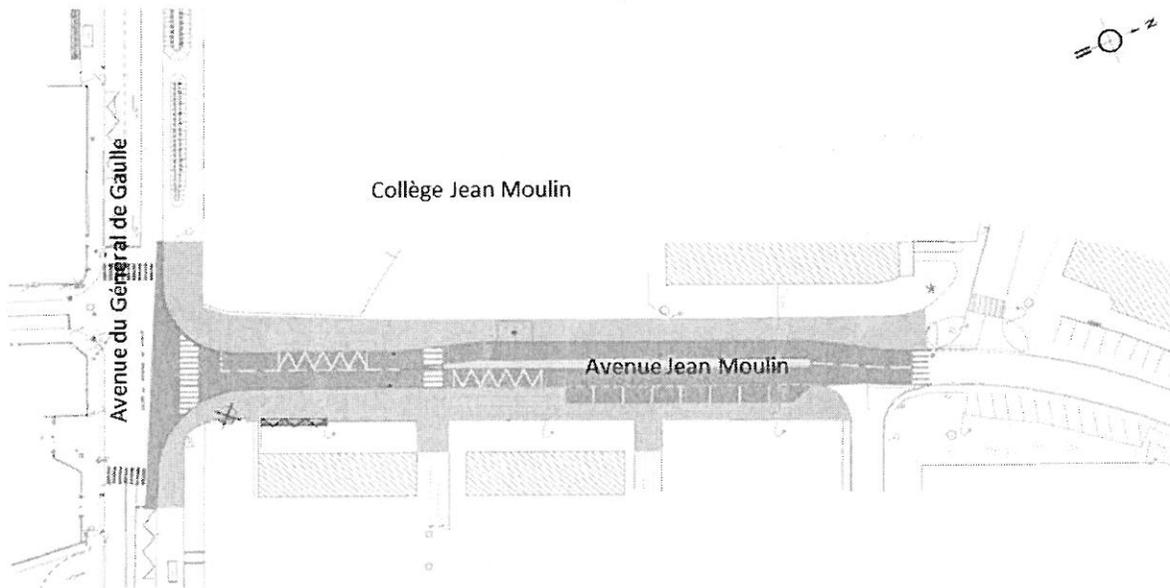
Le tracé arrêté est le suivant :

- Avenue du Général de Gaulle depuis le giratoire Mériller jusqu'au Moulin ;
- Boulevard Jean Moulin jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny jusqu'au carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle ;
- Avenue du Général de Gaulle jusqu'au giratoire des Pyramides et le pont de la Cité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le 
ID : 024-200040392-20180705-DD1132018-DE

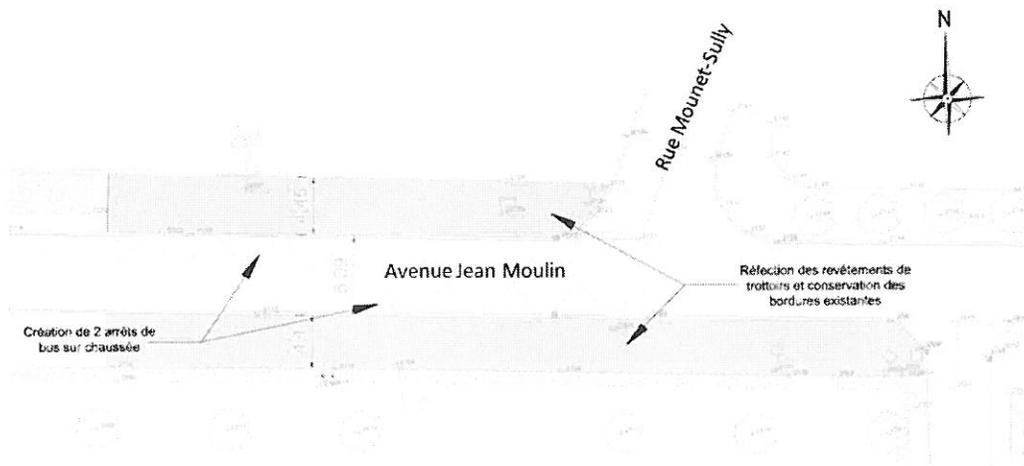
Les aménagements projetés sont les suivants :

- A proximité du carrefour Général de Gaulle / Jean Moulin, aménagement d'un arrêt de bus devant le collège Jean Moulin



Aménagement d'une station BHNS devant le collège Jean Moulin

Sur le boulevard Jean Moulin, à proximité de l'intersection avec la rue Mounet Sully, création d'une station BHNS avec arrêt sur la chaussée.



Aménagement d'une station BHNS à proximité de la rue Mounet-Sully

Sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, aménagement d'une station BHNS avec l'avenue du Général de Gaulle.

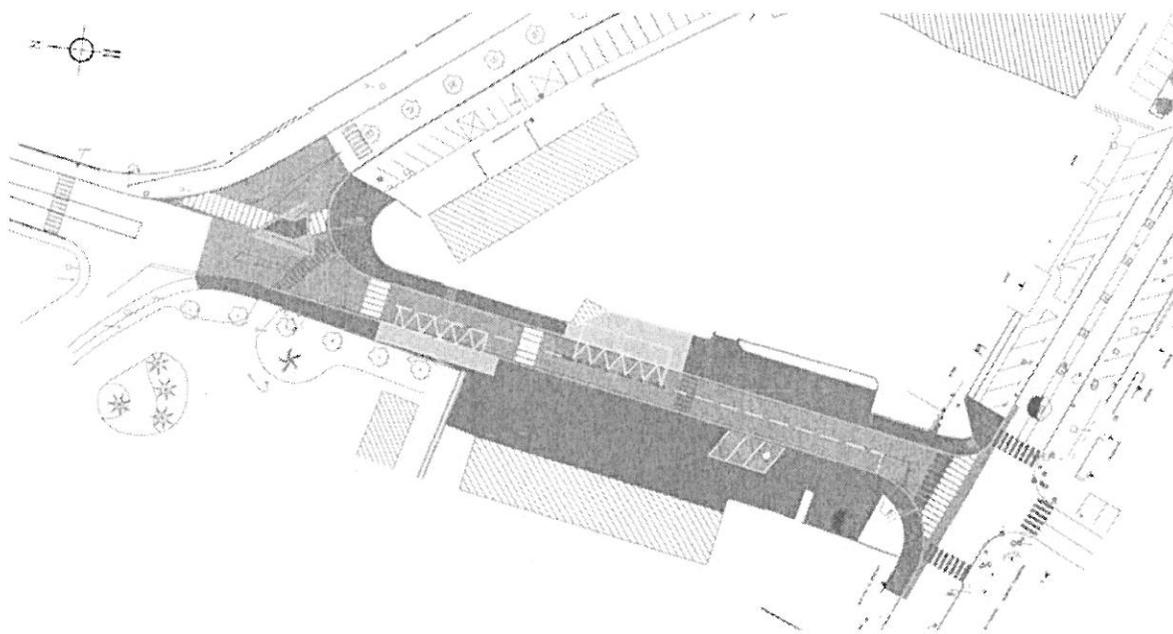
Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

SLOW

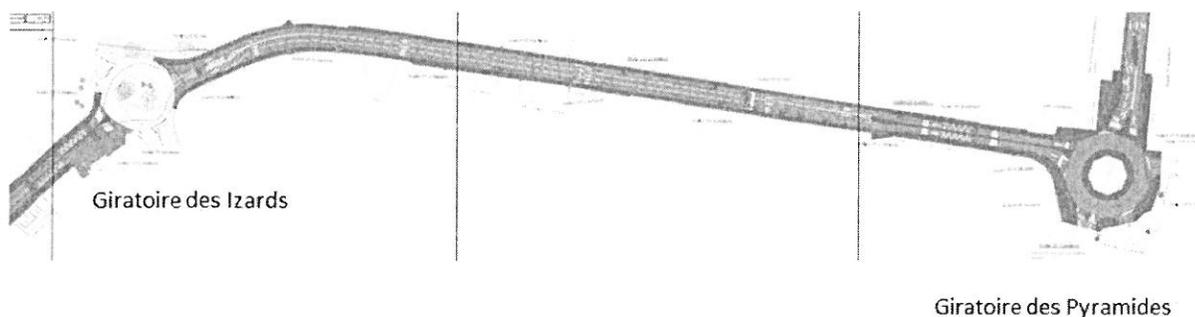
ID : 024-200040392-20180705-DD1132018-DE



Aménagement d'une station BHNS avenue de Lattre de Tassigny

Sur l'avenue du Général de Gaulle depuis le giratoire des Izards jusqu'au Pont de la Cité :

- Création d'un arrêt BHNS à proximité du giratoire des Izards.
- Entre le giratoire des Izards et le giratoire des Pyramides, création d'une voie dédiée au bus. Pour cela, les places de stationnement situées sur l'avenue seront supprimées. Des zones de stationnements seront réalisées en dehors des emprises de la chaussée sur des fonciers acquis à cet effet.



Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle entre le giratoire des Izards et le pont de la Cité

Considérant que les carrefours seront, comme sur les autres secteurs, équipés de feux tricolores permettant de donner la priorité aux bus lors de son passage.

Qu'il apparaît opportun de lancer la réalisation de ce secteur et ce, à plusie

- Ces travaux permettraient, qu'à fin 2019, l'ensemble du tracé B jusqu'au carrefour Magot à Boulazac soit traité ;
- D'importants travaux d'assainissement sur l'avenue du Général de Gaulle sont programmés d'ici le 1^{er} trimestre 2019. La réalisation de ces travaux à la suite des travaux d'assainissement permettrait de finaliser les reprises de chaussées qui vont être nécessaire et de limiter la gêne occasionnée aux riverains.

Considérant que le coût des travaux d'aménagement et d'équipement s'établit à 1.5 millions d'euros HT.

Qu'à cela, s'ajoutent les coûts d'études et de dévoiement de réseaux.

Qu'ainsi, le coût d'opération s'établit à 1.6 millions d'euros HT.

Que le dossier étant actuellement au stade AVP, et dans l'optique d'un démarrage de travaux au 2^{ème} semestre 2019 à la suite des travaux d'assainissement, il convient d'acter de la réalisation des aménagements de ce secteur et de lancer les études de projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- approuve les aménagements prévus pour le Bus à Haut Niveau de Service sur la commune de Coulounieix-Chamiers ;
- Approuve le lancement des études de projet en vue de la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	11 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	11 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	11 JUIL. 2018	Périgueux, le	11 JUIL. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

